

**Demande de décision préjudicielle présentée par  
Gerechtshof te Amsterdam (Pays-Bas) le 14 juillet 2006 —  
F.T.S. International BV/Inspecteur van de Belastingdienst/  
Douane West**

**(Affaire C-310/06)**

(2006/C 224/46)

*Langue de procédure: le néerlandais*

**Jurisdiction de renvoi**

Gerechtshof te Amsterdam (Pays-Bas).

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* F.T.S. International BV.

*Partie défenderesse:* Inspecteur van de Belastingdienst/Douane West.

**Questions préjudicielles**

«Le règlement (CE) n°1223/2002<sup>(1)</sup> de la Commission, du 8 juillet 2002, relatif au classement de certaines marchandises dans la nomenclature combinée est-il valide?»

<sup>(1)</sup> JO L 179, p. 8.

**Demande de décision préjudicielle présentée par la Cour  
de cassation (France) le 20 juillet 2006 — Société Pipeline  
Méditerranée et Rhône (SPMR)/Administration des  
douanes et droits indirects, Direction nationale du rense-  
ignement et des enquêtes douanières (DNRED)**

**(Affaire C-314/06)**

(2006/C 224/47)

*Langue de procédure: le français*

**Jurisdiction de renvoi**

Cour de cassation

**Parties dans la procédure au principal**

*Partie requérante:* Société Pipeline Méditerranée et Rhône (SPMR)

*Parties défenderesses:* Administration des douanes et droits indirects, Direction nationale du renseignement et des enquêtes douanières (DNRED)

**Questions préjudicielles**

1) La notion de cas de force majeure à l'origine des pertes intervenues en régime suspensif, au sens de l'article 14,

paragraphe 1, de la directive 92/12/CEE du Conseil, du 25 février 1992, relative au régime général, à la détention, à la circulation et aux contrôles des produits soumis à accise<sup>(1)</sup>, doit-elle être entendue dans le sens de circonstances imprévisibles, irrésistibles et provenant d'une cause extérieure à l'entrepositaire agréé qui se prévaut de ces circonstances à l'appui de sa demande de franchise ou suffit-il que ces circonstances aient été irrésistibles à l'égard de l'entrepositaire agréé?

2) Les pertes d'une partie des produits échappés d'un oléoduc dues à leur caractère fluide et aux caractéristiques du sol sur lequel ils se sont répandus, qui ont fait obstacle à leur récupération et entraîné leur taxation, peuvent-elles être considérées comme inhérentes à la nature des produits, au sens de l'article 14, paragraphe 1, de la directive 92/12, précitée?

<sup>(1)</sup> JO L 76, p.1

**Demande de décision préjudicielle présentée par le Mono-  
meles Protodikeio Veroias le 20 juillet 2006 — M. Geor-  
gios Diamantis e.a./ FANCO AE**

**(Affaire C-315/06)**

(2006/C 224/48)

*Langue de procédure: le grec*

**Jurisdiction de renvoi**

Monomeles Protodikeio Veroias.

**Parties dans la procédure au principal**

*Parties requérantes:* M. Georgios Diamantis e.a..

*Partie défenderesse:* FANCO AE.

**Question préjudicielle**

Attendu que le droit hellénique (national) ne prévoit pas qu'une décision de justice soit rendue préalablement à la cessation définitive de l'entreprise ou de l'exploitation due à la seule volonté de l'employeur, les dispositions de la directive 75/129/CEE<sup>(1)</sup>, au sens de son article 1<sup>er</sup>, paragraphe 2, sous d), s'appliquent-elles aux licenciements collectifs provoqués par la cessation définitive du fonctionnement d'une entreprise ou d'une exploitation, décidée à la seule initiative de l'employeur, en l'absence d'une décision de justice préalable?

<sup>(1)</sup> JO L 48 du 22.2.1975, p. 29; EE 05/02, p. 54.